

SOLLICITATION A MANIFESTATIONS D'INTERET POUR L'IDENTIFICATION DES PARTENAIRES TECHNIQUES POUR LES ACTIVITES D'INCUBATION DANS LE CADRE DU PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ECOSYSTEME ENTREPRENEURIAL AU PROFIT DES FEMMES, DES JEUNES ET DES PERSONNES VULNERABLES, DANS LA REGION DU CENTRE-EST (PREE-CE)

N°001/2025/ENABEL/PREE-CE/MEBF/DG/DAF

8

La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF), en qualité d'Agence d'exécution, met en œuvre, dans le cadre du programme de coopération bilatérale belgo-burkinabé 2023-2027, une Action dénommée « Projet pour le renforcement de l'écosystème entrepreneurial au profit des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables, dans la région du Centre-Est (PREE-CE) ».

Le projet vise à contribuer à l'amélioration du climat des affaires, la diversification et l'amélioration de l'offre de services non financiers aux entreprises, ainsi que la facilitation de l'accès aux financements, aux marchés et aux partenariats afin de faciliter leur création et leur développement, dans le territoire dit de « Koupela », couvrant les provinces du Boulgou, du Kouritenga, et du Ganzourgou.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu l'extension des services d'accompagnement du Centre d'Incubation Féminin en Entreprenariat Agricole (CIFEA) aux Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) existantes et aux nouveaux porteurs de projets agricoles dans les zones d'intervention du projet.

Le CIFEA est un centre d'incubation installé à Tenkodogo qui propose une approche d'incubation complète intégrant le renforcement des compétences entrepreneuriales et techniques à travers des formations pratiques dans un cadre doté d'équipements performants adaptés à la transformation agroalimentaire.

L'extension de ses services d'accompagnement suppose la mise à disposition d'un minimum de conditions d'apprentissage et de perfectionnement aux apprenants des provinces concernées.

C'est ainsi que la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) cherche à identifier et à nouer des partenariats avec des structures publiques et/ou privées, pour la mise en œuvre de ses activités d'incubation dans les provinces du Boulgou, du Kouritenga et du Ganzourgou. L'objectif est de pouvoir rendre disponible et accessible les activités de l'incubateur en s'appuyant sur les expertises disponibles dans les localités.

Dans cette perspective, la MEBF souhaite identifier et nouer des partenariats avec des structures publiques et/ou privées, dans le cadre de la mise en œuvre des activités d'extension de l'incubateur CIFEA dans les provinces du Boulgou, du Kouritenga et du Ganzourgou.

Les structures sélectionnées apporteront leur contribution dans la mise en œuvre des activités, à savoir :

- la mise à disposition de leur site et leurs équipements pour accueillir les formations pratiques ;
- la réalisation de certaines activités de formation théorique et pratique ;

- la contribution au suivi des incubés pendant la phase d'incubation et après incubation.

Les structures intéressées doivent fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter la mission. Il s'agit notamment des conditions générales, des capacités spécifiques aux secteurs agroalimentaire et maraîchage.

Conditions générales

1. Statut Juridique :

Les structures recherchées doivent être légalement constituées et enregistrées au Burkina Faso (entreprise, association, GIE, etc.). A ce titre, elles devront fournir une copie des statuts et du registre de commerce ou tout document attestant de l'existence légale.

2. Expérience générale en Accompagnement :

Les structures doivent être dans la zone d'intervention du projet et avoir une expérience avérée d'au moins 3 ans dans l'accompagnement des MPME, la formation ou le conseil d'entreprises ou de projets. Elles doivent aussi avoir des capacités logistiques pour les activités de formation théorique et pratique. Une connaissance ou des activités réalisées dans les secteurs liés à l'agroalimentaire, au maraîchage et / ou au développement rural seraient un atout.

Capacités spécifiques aux secteurs agroalimentaire et maraîchage

1. Infrastructures et équipements spécifiques

- Dans le cadre de l'agroalimentaire, la structure doit avoir :
 - des ateliers/ unité de transformation ;
 - des équipes de production en fonction de ses produits ;
 - la possibilité d'offrir des espaces de démonstration ou de test pour les produits des incubés.
- Dans le cadre du maraîchage, la structure doit :
 - faciliter l'accès à des parcelles expérimentales, serres ;
 - avoir des systèmes d'irrigation modernes ;
 - avoir des équipements de préparation des sols ;
 - offrir des possibilités d'espaces de démonstration ou de test pour les produits des incubés.

2. Expériences dans l'accompagnement des MPME réussis

Les structures devront présenter des cas concrets d'accompagnement d'entreprises dans l'agroalimentaire ou le maraîchage, ayant abouti à des résultats tangibles (augmentation de la production, amélioration de la qualité, accès à de nouveaux marchés, innovation de produits).

Les structures sélectionnées à l'issue du processus d'identification signeront un contrat de partenariat d'une durée de 10 mois prenant en compte les différentes phases de formation et de mise en incubation des MPME. Chaque partenaire sera sollicité en fonction des besoins logistiques et d'accompagnement identifiés pour les MPME.



Le Directeur Général de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) invite les structures remplissant les conditions sus-énumérées à fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services ci-dessus mentionnés, en constituant un document relié comprenant :

- la fiche de candidature dûment remplie ;
- une lettre de motivation spécifiant l'intérêt pour l'accompagnement des incubés en agroalimentaire et ou en maraîchage ;
- un document de présentation globale de la structure ;
- les documents légaux de la structure (statuts, registre de commerce, attestation fiscale, etc.) ;
- une présentation détaillée des infrastructures et équipements pertinents pour les secteurs agroalimentaires et maraîchage ;
- des références et exemples d'entreprises déjà accompagnées dans ces filières, avec, si possible, des témoignages ou des indicateurs de succès ou toutes autres preuves.

Les structures intéressées peuvent obtenir de plus amples informations à l'adresse ci-dessous :

« Direction Générale de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso 11 BP 379 Ouagadougou 11, Avenue de Lyon - Tél. : 70 03 41 88., E-mail : ibrahim.samake@me.bf ou stanislas.some@me.bf. ».

Les manifestations d'intérêt, rédigées en français et multipliées en quatre (4) exemplaires, devront être déposées sous plis fermés **au plus tard le 19 septembre 2025** à 10 heures 30 minutes, heure locale aux adresses suivantes : « dans les locaux des Centres de Formalité des Entreprises (CEFORE) à Koupéla et Tenkodogo, et à la mairie de Zorgho ». En cas d'envoi par la poste, les frais d'expédition seront à la charge du candidat et la MEBF ne sera pas responsable de la non réception ou du retard dans la réception des expressions d'intérêt.

L'enveloppe extérieure des plis devra porter le nom et l'adresse complète de la structure, ainsi que la mention suivante : « **Manifestation d'intérêt pour l'identification des partenaires techniques pour les activités d'incubation dans le cadre du Projet de Renforcement de l'Ecosystème Entrepreneurial au Profit des Femmes, des Jeunes et des Personnes Vulnérables dans la région du Centre-Est (PREE-CE)** ».



Ismaël T. SAWADOGO
Directeur Général/p.i